



FILIERE CULTURELLE

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2018

Spécialité : MUSIQUE Discipline : JAZZ (tous instruments)

Le concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, pour la spécialité musique et la discipline jazz (tous instruments), a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour l'ensemble du territoire national.

I - Concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité musique – discipline jazz (tous instruments).

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 31 octobre au 7 décembre 2017
Période de retrait des dossiers	Du 31 octobre au 29 novembre 2017
Date limite de retour des dossiers	Le 7 décembre 2017
Epreuve d'admissibilité	A partir du 8 février 2018 (date nationale) Concours interne : du 5 au 8 mars 2018 Troisième concours : le 9 mars 2018
Réunion de jury d'admissibilité	Le 28 mars 2018
Epreuves d'admission	Externe : les 20, 21 et 22 février et les 20, 21, 22, 27 et 28 mars 2018 Interne : les 26 et 27 avril et les 2, 3, 28, 29 et 30 mai 2018 Troisième concours : les 3 et 31 mai 2018
Réunion de jury d'admission	Le 31 mai 2018

B - Inscriptions

377 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 31 octobre et le 29 novembre 2017.

Sur les 315 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 27 n'ont pas été admis à concourir et certains ont souhaité annuler leur participation comme suit:

Concours externe : sur les 214 dossiers reçus, 12 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :

- 5 candidats n'ont pas retournés le dossier professionnel,
- 6 candidats n'ont pas retournés la décision de la commission d'équivalence,
- 1 candidat n'a pas adressé la copie de son diplôme DE.

8 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, **194** candidats ont été admis à concourir au concours externe.

Concours interne : sur les 79 dossiers reçus, 13 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :

- 11 candidats ne remplissaient pas la condition d'ancienneté requise,
- 2 candidats n'ont pas transmis leur programme d'œuvres dans le délai réglementaire (1 candidat n'a pas transmis de programme et 1 autre l'a transmis hors délai).

3 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi **63** candidats ont été admis à concourir au concours interne.

Troisième concours : sur les 22 dossiers reçus, 2 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils avaient la qualité d'agent public sur des périodes similaires aux activités effectuées dans le secteur du privé.

3 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi **17** candidats ont été admis à concourir au troisième concours.

Au total, 274 candidats ont été admis à concourir selon la répartition suivante :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
194	63	17

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 76, répartis de la manière suivante :

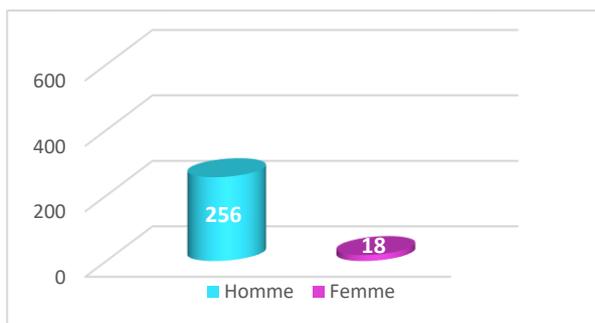
- concours externe : 47 postes,
- concours interne : 22 postes,
- troisième concours : 7 postes.

II - Candidats

A - Origine géographique

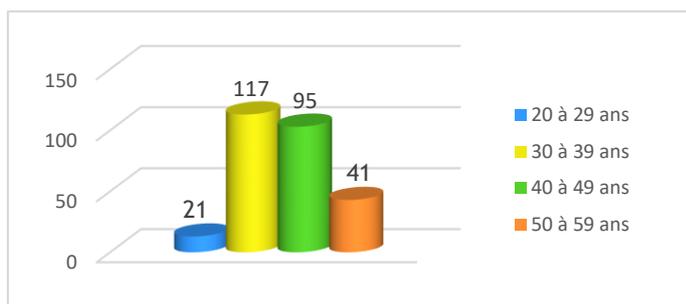
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	7	44 Soit 16 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	16	
Normandie	21	
Hors Grand-Ouest (dont 10 dans les DOM TOM)	230 (dont 10 des DOM TOM)	230 Soit 84 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes



93.43 % d'hommes admis à concourir contre 6.57 % de femmes.

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 41 ans.

III – Epreuve d'admissibilité (concours interne et troisième concours)

A – Déroulement

L'épreuve d'admissibilité du concours interne et du troisième concours de la discipline « JAZZ (tous instruments) » s'est déroulée du lundi 5 au vendredi 9 mars 2018, au Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes.

Sur les 63 candidats admis à concourir en interne, **59 étaient présents à l'épreuve** d'exécution d'œuvres soit un taux d'absentéisme de 6.35 %.

Sur les 17 candidats admis à concourir au troisième concours, **16 étaient présents à l'épreuve** d'exécution d'œuvre soit un taux d'absentéisme de 5.88 %.

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours interne	63	59	6.34 %
Troisième concours	17	16	5.88 %
TOTAL	80	75	6.25 %

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve d'admissibilité est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Le libellé réglementaire de cette épreuve d'admissibilité : Exécution par le candidat, à l'instrument ou à la voix selon la discipline choisie lors de l'inscription, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres, choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de trente minutes environ présenté par le candidat.

Durée de l'épreuve : 15 minutes ; coefficient 3

1 - Résultats de l'épreuve d'admissibilité pour le concours interne et le troisième concours

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Troisième concours				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
16	10,75	14,00	8,00	0
Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
59	10,88	15,00	6,00	0

Observations du jury sur l'épreuve d'admissibilité :

Le jury tient à souligner qu'il a entendu de très bons candidats.

D'autres candidats avaient très peu d'expérience artistique. Les membres du jury expliquent notamment que les candidats ayant obtenu une note égale ou immédiatement supérieure à la moyenne, sont des candidats dont la performance artistique reste à conforter mais à qui le jury a souhaité donner une chance.

Pour rappel, le niveau attendu est celui d'un bon D.E.M. régional.

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

	Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	59		16	
Nombre de postes	22		7	
Meilleure moyenne / 20	15/20		14/20	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	39		12	
Décision du jury	Seuil	Nombre d'admissibles	Seuil	Nombre d'admissibles
	10.50	39	10	12

Soit 51 candidats admissibles

IV – Epreuves d’admission

A – Epreuve unique d’admission du concours externe

L’unique épreuve d’admission du concours **externe** s’est déroulée au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard sur 8 journées au total :

- les 20, 21 et 22 février 2018,
- les 20, 21, 22, 27 et 28 mars 2018.

Sur les 194 candidats convoqués, 190 étaient présents, soit un taux d’absentéisme de 2.06 %.

Le libellé réglementaire de cette épreuve orale est le suivant : Le concours externe sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux d’enseignement artistique principaux de 2e classe, spécialité « musique », permet au jury d’apprécier les compétences du candidat au cours d’un entretien dont la durée est fixée à trente minutes. L’entretien porte sur l’expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d’emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat, comprenant notamment le projet pédagogique et comportant le diplôme d’Etat de professeur de musique ou le diplôme universitaire de musicien intervenant dont il est titulaire, ou une équivalence à l’un de ces diplômes accordée par la commission prévue au décret du 13 février 2007 susvisé, ainsi que des titres et pièces dont il juge utile de faire état, portant sur l’une des disciplines énumérées à l’article 2 du présent décret, choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée de l’épreuve : 30 mn

1 - Résultats de l’épreuve d’admission pour le concours externe

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours externe				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
190	13.05	18.75	5.50	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’épreuve orale d’admission entraîne l’élimination du candidat.

Observations du jury sur l’épreuve orale d’admission :

Le jury a entendu de très bons candidats, d’où certaines notes élevées.

Les candidats à ce concours externe avaient des profils très variés (âge, formation, parcours, expérience...).

Il y avait très peu de jeunes candidats sortant d’études, sans expérience professionnelle.

Le jury rappelle aux candidats d’être vigilants quant à la cohérence entre les éléments avancés en entretien et le contenu du dossier remis lors de leur inscription. Un jury a en effet constaté à plusieurs reprises qu’il n’y avait pas forcément d’adéquation entre le dossier et les propos tenus pendant l’entretien.

B – Epreuves d'admission du concours interne et du troisième concours

Deux épreuves d'admission :

1 – Epreuve de mise en situation professionnelle

L'épreuve d'admission de mise en situation professionnelle s'est déroulée sur 4 jours : les 26 et 27 avril et les 2 et 3 mai, au conservatoire à rayonnement régional de Rennes.

L'intitulé réglementaire de cette épreuve d'admission :

Mise en situation professionnelle sous la forme d'un cours à un ou plusieurs élèves du premier cycle ou du deuxième cycle. En particulier, pour les disciplines jazz et musiques actuelles amplifiées, le cours est donné à un groupe constitué d'au moins trois élèves.

Durée : 25 minutes dont 5 minutes d'échanges avec le jury sur la mise en situation professionnelle ;

Coefficient 4

Les 51 candidats admissibles convoqués à cette épreuve (39 au concours interne et 12 au 3^{ème} concours), étaient tous présents.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
39	10.53	16.00	6.00	0

Troisième concours				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
12	9.71	14.00	6.00	0

2 – Epreuve d'exposé suivi d'un entretien avec le jury

L'épreuve d'admission d'exposé suivi d'un entretien avec le jury s'est déroulée sur 3 jours ½, du lundi 28 au jeudi 31 mai 2018 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

L'intitulé réglementaire de cette épreuve d'admission :

Cette épreuve a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité et la discipline choisies.

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3

Les 51 candidats admissibles convoqués à cette épreuve (39 au concours interne et 12 au 3^{ème} concours), étaient tous présents.

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Concours interne				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
39	11.06	16.00	7.00	0

Troisième concours				
Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
12	9.75	15.00	6.00	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Observations du jury sur l'épreuve d'exposé suivi d'un entretien avec le jury :

La grande majorité des candidats étaient bien préparés à l'exercice de l'exposé.

Il y a eu une forte demande des candidats pour la préparation à ce concours et les collectivités ont dû répondre favorablement à cette demande.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours interne et du troisième concours étant inférieur au nombre de places offertes à ces deux concours, le jury a ainsi modifié le nombre de places au concours externe (dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes aux 3 concours).

Ainsi, le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants.

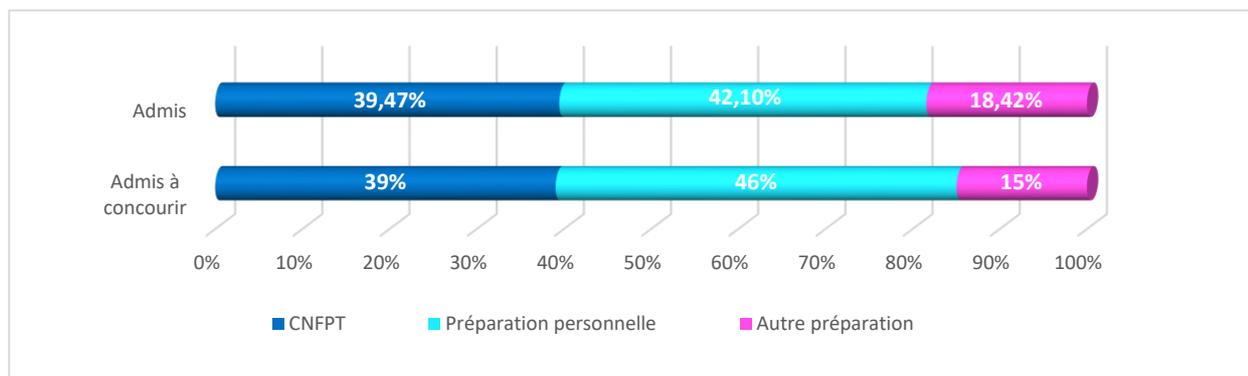
	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	190		39		12	
Nombre de postes	47		22		7	
Meilleure moyenne / 20	18.75		15.40		12.95	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	153		25		5	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	16	53	11	19	11.70	4

Soit 76 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 76 candidats admis :

- 32 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 42.10 %,
- 30 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 39.47 %,
- 14 n'ont rien précisé quant à leur préparation : 18.42 %.



Les 76 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 13.15 % de niveau I (bac + 5),
- 44.73 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 28.94 % de niveau III (bac + 2),
- 10.52 % de niveau IV (bac),
- 2.62 % autre niveau.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 5 février 2019
Maxime LESCHIERA
Président du jury